

Approbation n° 22 – 369 du 2 septembre 2022

Société : CREDIT MUTUEL ARKEA

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'émission par offre au public et/ou d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 5.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 21-525 le 10 décembre 2021 et aux suppléments qui ont reçu les numéros d'approbation 22-049 le 2 mars 2022, 22-125 le 26 avril 2022, 22-298 le 12 juillet 2022 et incorpore par référence certaines sections de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 août 2022 sous le numéro D.22-0296-A01.